

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte

Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Impôt sur le revenu - À quoi sert l'avis d'impôt ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Impôt sur le revenu - À quoi sert l'avis d'impôt ?** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F99/abonnement>)

Impôt sur le revenu - À quoi sert l'avis d'impôt ?

Vérfié le 01 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous déclarez en ligne

Si vous avez déclaré vos revenus en ligne, vous pouvez obtenir un *avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu* dès que votre déclaration est terminée.

L'avis de situation peut être utilisé sans attendre de recevoir l'*avis d'impôt*.

Durant l'été qui suit votre déclaration de revenus, vous recevez un *avis d'impôt sur le revenu*.

Si vous n'êtes pas imposable, vous recevez un avis de situation.

Attention

L'*avis de non-imposition* n'existe plus. L'avis de situation le remplace.

L'*avis d'imposition* ou de situation vous est envoyé par courrier.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez l'obtenir dans votre espace particulier du site impots.gouv.fr.

Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)

L'avis de situation ou l'avis d'impôt justifie de vos revenus et de vos charges auprès d'organismes (banques, administrations, bailleur, etc.).

Si vous êtes non imposable, l'avis de situation vous permet de prétendre à certains droits sociaux.

Vous ne déclarez pas en ligne

Durant l'été qui suit votre déclaration de revenus, vous recevez un *avis d'impôt sur le revenu*.

Si vous n'êtes pas imposable, vous recevez un avis de situation.

L'*avis d'imposition* ou de situation vous est envoyé par courrier.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez l'obtenir dans votre espace particulier du site impots.gouv.fr.

Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)

L'avis d'impôt justifie de vos revenus et de vos charges auprès d'organismes (banques, administrations, bailleur, etc.).

Si vous êtes non imposable, l'avis de situation vous permet de prétendre à certains droits sociaux.

Textes de loi et références

Code général des impôts : articles 170 à 175 A

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006162524/>)
Informations indiquées dans l'avis d'imposition

Livre des procédures fiscales : article L253

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043643843/)
Informations indiquées dans l'avis d'imposition

Services en ligne et formulaires

Impôts : accéder à votre espace Particulier ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R3120](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120))
Service en ligne

Simulateur de calcul pour 2022 : impôt sur les revenus de 2021 ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R2740](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740))
Simulateur

Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021 ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1280](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280))
Service en ligne

Déclaration des revenus (papier) ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1281](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281))
Formulaire

Questions ? Réponses !

Impôt sur le revenu - Qui est imposable ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F357)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F357](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F357))

Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F1419](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419))

Voir aussi

Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N247)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N247](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N247))
Service-Public.fr

Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19785)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N19785](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19785))
Service-Public.fr

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus annuelle ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F358](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358))
Service-Public.fr

Site des impôts

- (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>)
Ministère chargé des finances

Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021

- (https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm)
Ministère chargé des finances

Impôt sur le revenu : dépliants d'information

- (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603>)
Ministère chargé des finances

Qu'est-ce que l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (Asdir) ? ([https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quest-ce-que-](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quest-ce-que-lavis-de-situation-declarative-limpot-sur-le-revenu-asdir)

- [lavis-de-situation-declarative-limpot-sur-le-revenu-asdir](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quest-ce-que-lavis-de-situation-declarative-limpot-sur-le-revenu-asdir))
Ministère chargé des finances